

Règlement du Grand Régional Endurance Nouvelle Aquitaine 2017

Le Grand Régional Nouvelle Aquitaine est un circuit de référence dans le domaine des sports équestres en région Nouvelle Aquitaine.

Il se dispute sur des concours amateurs en individuel. Simple, facile à médiatiser, il permet au Comité Régional d'Équitation Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine de mettre en avant et de dynamiser les meilleurs concours régionaux.

1. Le Grand Régional Nouvelle Aquitaine se court sur des concours régionaux.
2. Une étape finale se déroulera en fin de saison.
3. Les épreuves du Grand Régional Nouvelle Aquitaine se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par les commissions endurance des CRE.
4. Le présent règlement ne se substitue pas au règlement général FFE.

Les épreuves du Grand Régional Nouvelle Aquitaine se déroulent sur les épreuves :

Amateur 2(60Km). Amateur 1 (90 Km), Amateur 1 Grand Prix (90Km), et Amateur élite

A chaque étape, des points sont attribués à tous les cavaliers qui terminent une épreuve support du Grand Régional Nouvelle Aquitaine, sans élimination ni abandon ni disqualification, suivant le tableau

Conditions de participation :

Le Grand Régional Nouvelle Aquitaine est ouvert aux concurrents dont le club d'appartenance de la

1. Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour les classements du Grand Régional Nouvelle Aquitaine et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement aux classements individuels du Grand Régional Nouvelle Aquitaine.
2. Les engagements des cavaliers dans les concours étapes du Grand Régional Nouvelle Aquitaine se font par le système fédéral FFE COMPET.
3. A chaque étape du Grand Régional Nouvelle Aquitaine, des points seront attribués selon le tableau de répartition des points.
4. Pour prétendre figurer au classement final, le cavalier devra avoir participé au moins à 2 étapes du Grand Régional Nouvelle Aquitaine dans 2 CRE différents plus la finale.
5. Un classement est calculé à partir de chaque niveau d'épreuve.
6. Le classement de l'épreuve sera le classement qui fera foi pour les points au classement individuel.
6. Un cavalier n'est pas obligé d'avoir le même cheval sur l'ensemble du circuit Grand Régional.
7. Les logos publicitaires sont libres, sous réserves des conditions réglementaires.
8. Des récompenses seront attribuées à l'issue de chaque étape et de l'étape finale l'étape finale.

9. L'engagement d'un cavalier individuel implique l'acceptation du présent règlement

10. Le Comité Régional d'Equitation Limousin, en accord avec les 2 autres CRE de la Nouvelle Aquitaine, se garde le droit de modifier le présent règlement par un additif publié dans la revue Info CRE et sur le site internet

ATTRIBUTION DES POINTS :

Place AMAT 2	points	Place AMAT 1	points	Place AMAT 1GP	points	Place AMAT élite	points
1	20	1	30	1	40	1	50
2	18	2	27	2	36	2	45
3	16	3	24	3	32	3	40
4	14	4	21	4	28	4	35
5	12	5	18	5	24	5	30
6	10	6	15	6	20	6	25
7	8	7	12	7	16	7	20
8	6	8	9	8	12	8	15

ATTRIBUTION DES POINTS AU-DELA DE LA 8^{ème} place :

	1 ^{er} quart	2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart
Amateur 2	2	1	1	1
Amateur 1	3	1	1	1
Amateur 1GP	4	1	1	1
Amateur élite	5	1	1	1

Les étapes :

1. Prailles le 7 mai : 201779030 : Am2, am1, Am1 grand prix et les 2 am élite
2. Sorges Ligueux le 4 juin : 201724029 : Am2, am1, Am1 grand prix
3. Savennes le 11 juin : 201723012 : Am2, am1, Am1 grand prix
4. Estivaux le 23 juillet : 201719048 : Am2, am1, Am1 grand prix
5. Solignac le 9 et 10 septembre : 201787038 : épreuves : Am2, am1, Am1 grand prix et Am élite
6. FINALE Montendre : le 22 octobre : 201717091 : Am2, am1, Am1 grand prix

La communication :

La gestion du Grand Régional et la diffusion des résultats sont assurées par le CRE Limousin

